

Succession de biens aux héritiers

Par victalie, le 22/09/2008 à 02:14

Bonjour,

Mon beau-père est décédé depuis peu et ma belle-mére est partie au portugal pour régler les papiers pour la succession.

Depuis, elle demande a ses enfants une photocopie de leur carte d'identité! Lors d'un décés d'un parent vivant en france, comment se passent les démarches administratives au portugal pour la succession (il y a un bien immobilier)? et pourquoi ma belle -mére a t'elle besoin des papiers des enfants alors que c'est son mari qui est décédé?

MERCI DE ME REPONDRE.

Par Visiteur, le 23/09/2008 à 19:55

Parce que, comme en France peut-être, elle doit justifier de la filiation du défunt. Les enfants sont les héritiers réservataires.

En France, l'époux survivant à un droit de recevoir une partie "disponible" ou l'usufruit des biens de la succession, mais les enfants sont "héritiers".